



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Monuments historiques : Paris

Question écrite n° 11258

### Texte de la question

M Edouard Frederic-Dupont signale a M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire que le musee Rodin est situe dans le secteur sauvegarde du VIIe arrondissement. Le plan de sauvegarde du VIIe prevoit que l'hotel de Biron (ou se trouve le musee Rodin), ses jardins et une partie de l'entree, sont classes monuments historiques en date du 12 juin 1926. La chapelle en immeuble non protege pouvant etre remplace ou ameliore, de meme pour deux petits batiments situes le long du boulevard des Invalides. Le terrain (perimetre vert) est soumis a protection au titre des monuments historiques. L'architecte Henri Gaudin a recemment presente un projet pour l'agrandissement du musee rodin qui aurait ete retenu. Le plan de sauvegarde du VIIe, transmis ou a la veille d'etre transmis au Conseil d'Etat, a fait l'objet d'une approbation totale en mars 1988 par la Commission nationale des secteurs sauvegardes et il prevoyait que l'architecte des batiments de France du secteur serait assiste pour les projets importants, notamment par l'architecte redacteur du plan de sauvegarde. Il lui demande si l'architecte redacteur du plan de sauvegarde du VIIe et l'architecte des batiments de France de cet arrondissement ont tous les deux ete consultes et ont donne tous deux un avis favorable certifiant que le projet de M Henri Gaudin est conforme au plan de sauvegarde.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la culture, de la communication des grands travaux et du Bicentenaire, s'est entoure de plusieurs avis au moment de la consultation de concepteurs, sur le programme du concours en demandant l'avis de l'architecte des Batiments de France et de l'architecte redacteur du plan de sauvegarde. De plus le projet de programme du concours a ete soumis a la commission superieure des monuments historiques, qui, a la seance du 11 decembre 1986 a donne un avis favorable du point de vue architectural sur le projet presente. Le Conseil d'Etat, consulte a la demande du ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, lors de la seance du 7 juillet 1987 a estime que le jardin de l'hotel Biron, protege au titre de la loi du 31 decembre 1913, n'etait pas soumis aux prescriptions relatives aux espaces verts a proteger telles qu'elles figurent au plan de sauvegarde du 7e arrondissement. L'architecte des Batiments de France du 7e arrondissement avait ete consulte lors de la seance d'avis du Conseil d'Etat. Actuellement, M Gaudin, n'a remis qu'un marche de definition. Il doit remettre un avant-projet-sommaire dans les semaines qui suivent. Cet avant-projet-sommaire sera soumis pour avis a la commission superieure des Monuments historiques, et presente a l'architecte des Batiments de France et a l'architecte redacteur du plan de sauvegarde. La construction est exempte de permis de construire puisque situee sur un terrain classe Monuments historiques. L'architecte des Batiments de France n'est pas appele a donner son avis.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric-Dupont](#) **Edouard**

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11258

**Rubrique** : Patrimoine

**Ministère interrogé** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

**Ministère attributaire** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 avril 1989, page 1511